
COMMUNE DES ORRES

Département des Hautes-Alpes

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce E – Avis des personnes publiques associées et avis émis par les autorités spécifiques



N° d'ordre	Désignation des pièces
1	AVIS CONFORME DE LA MRAE CONCLUANT A L'ABSENCE DE NECESSITE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
2	AVIS DE LA CDPENAF
3	AVIS DES PPA - CCSP
4	ACCORD DU PREFET DES HAUTES-ALPES AU TITRE DU L142-5 DU CODE DE L'URBANISME
5	AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE